

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

**OBJET : Adhésion du département au groupement d'intérêt public "Grand prix de France -  
Le Castellet".**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la candidature du circuit du Castellet à l'organisation du Grand Prix Formule 1 de France, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a initié en décembre 2016 la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont la mission est de mettre en œuvre les moyens juridiques, financiers, techniques et commerciaux pour soutenir cette candidature et promouvoir chacune des cinq éditions de l'évènement. La convention constitutive du GIP « Grand Prix de France - Le Castellet » a été approuvée par arrêté préfectoral du 9 janvier 2017.

La constitution en GIP permet d'associer des personnes morales de droit public et de droit privé en vue d'exercer ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice. Outre ses deux membres fondateurs que sont la Région PACA et la société « EXCELIS », gérante du circuit, les collectivités et établissements publics suivants se portent candidats à l'adhésion au groupement :

- La communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée
- Le département du Var
- La Métropole Nice Côte d'Azur
- La chambre de commerce et d'industrie de Région
- La chambre de commerce et d'industrie du Var
- La communauté d'agglomération du Sud Sainte Baume
- La Métropole Aix-Marseille-Provence

L'organisation sur le circuit Paul Ricard, aux frontières du département des Bouches-du-Rhône, d'un Grand Prix de France de Formule 1 est un évènement qui va générer un réel impact pour le territoire départemental. Les Grands Prix de Formule 1 comptent parmi les évènements sportifs les plus médiatisés au monde et c'est toute la Provence *a minima* qui en tirera un bénéfice d'image.

Par ailleurs la fréquentation d'un tel évènement, estimée à 80 000 personnes, va générer des retombées importantes pour les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration.

Compte tenu de l'engagement du département des Bouches-du-Rhône en faveur de l'attractivité internationale du territoire et du développement touristique, un tel évènement est considéré comme une opportunité.

A l'instar des événements d'envergure mondiale qui ont touché la Provence (Coupe du Monde de football, capitale européenne de la culture), la mobilisation de l'ensemble des collectivités concernées apparaît comme un facteur clé de succès.

Considérant ces points, il est proposé d'adhérer au GIP « Grand Prix de France – Le Castellet » qui constitue un vecteur d'engagement des acteurs public en faveur de cet événement.

A l'intégration d'un nouveau membre, conformément à l'article 8.1, la convention prévoit de revoir la répartition des droits au sein du GIP, laquelle est fonction des contributions financières de ses membres. Sur un montant annuel total de 14 100 000 € la répartition de ces contributions, après l'intégration des nouveaux membres serait la suivante :

- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 29.7%
- La société Excelis : 0.91%
- La communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée : 14.13%
- Le département du Var : 14.13%
- La Métropole Nice Côte d'Azur : 14.13%
- La Métropole Aix-Marseille-Provence : 10.60%
- La chambre de commerce et d'industrie de Région : 6.97%
- La chambre de commerce et d'industrie du Var : 3.78%
- La communauté d'agglomération du Sud Sainte Baume : 2.13%
- Le département des Bouches-du-Rhône : 3.53%, soit une contribution maximale de 500 000 € par an, à compter de 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL